

## SÉNAT DE BELGIQUE.

### Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1854.

(Voir les Nos 165 et 264 de la Chambre des Représentants.)

#### LEOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

##### ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects, existants au 31 décembre 1853, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, seront recouvrés, pendant l'année 1854, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Le principal de la contribution foncière est réparti entre les provinces, pour l'année 1854, conformément à la Loi du 9 mars 1848.

##### ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1854, est évalué à la somme de cent vingt-cinq millions deux mille cent cinquante francs (125,002,150 francs), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées par la Loi du 3 février 1843, à la somme de un million de francs (1,000,000 de francs).

##### ART. 3.

Pour faciliter le service du trésor, pendant le même exercice, le Gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, mettre en circulation des bons du trésor jusqu'à concurrence de la somme de vingt-deux millions de francs.

##### ART. 4.

La présente Loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1854.

Bruxelles, le 24 mai 1853.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
(Signé) N. J. A. DELFOSSE.

*Les Secrétaires,*  
(Signé) LÉOP. MAERTENS.  
H. ANSIAU.

## Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1854.

ADMINISTRATIONS.	Désignation des Produits.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1854.		TOTAL.
	<b>IMPOTS.</b>			
	Principal . . . . .	15,500,000	} 18,559,750	
	3 centimes additionnels ordinaires . .	465,000		
<i>Foncier . . .</i>	2 Id. id. pour non valeurs.	310,000		
	10 Id. id. extraordinaires .	4,550,000		
	5 Id. id. supplémentaires sur le tout . . . . .	534,750		
	Principal . . . . .	8,600,000	} 9,460,000	
<i>Personnel . . .</i>	10 centimes additionnels extraordinaires.	860,000		
	Principal . . . . .	3,180,000	} 3,498,000	
<i>Patentes . . .</i>	10 centimes additionnels extraordinaires.	318,000		
	Principal . . . . .	220,000	} 254,100	
<i>Redevances sur les mines . .</i>	10 centimes ordinaires pour non-valeurs.	22,000		
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception . .	12,100		
	Droit de débit des boissons alcooliques . . . . .	"		900,000
	— des tabacs . . . . .	"		170,000
	Droits d'entrée . (16 cent. additionnels).	12,440,000	} 15,125,000	
	Droits de sortie. ( Id. ).	100,000		
<i>Douanes. . .</i>	Droits de transit. ( Id. ).	25,000		
	Droits de tonnage ( Id. ).	525,000		
	Timbres. . . . .	55,000		
	Sel . . . . . ( sans additionnels ).	4,500,000	} 2,300,000	
	Vins étrangers . (26 cent. additionnels et timbres collectifs).	2,300,000		
	Eaux - de - vie étrangères . . ( sans additionnels ).	270,000	} 5,000,000	
	Eaux - de - vie indigènes . . ( Id. ).	5,000,000		
<i>Accises . . .</i>	Bières et vinaigres . . . . . (26 cent. additionnels et timbres collectifs).	6,600,000		22,185,000
	Sucres de canne et de betterave . . .	3,500,000		
	Glucoses et autres sucres non cristallisables. . . . .	7,000		
	Timbres { sur les quittances . . . . .	5,000		
	{ sur les permis de circulation.	1,000		

ADMINISTRATIONS.	Désignation des Produits.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1854.		TOTAL.		
	<b>IMPOTS (Suite).</b>					
<b>CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).</b>	Garantie . . .	Droits de marque des matières d'or et d'argent . . . . .	»	160,000		
	Recettes diverses . . .	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'Etat . . . . .	225,000	255,000		
		Recettes extraordinaires et accidentelles.	50,000			
	<b>ENREGISTREMENT ET DOMAINES.</b>	Droits, additionnels et amendes. .	Enregistrement (princ. et 50 cent. addit.).	10,500,000		92,104,850
			Greffe . . . ( Id. id. . . ).	275,000		
			Hypothèques . ( Id. 26 id. . . ).	1,800,000		
			Successions. . ( Ic. 50 id. . . ).	6,400,000		
			Droit de mutation en ligne directe (principal et 50 cent. addit.). . . . .	4,300,000	23,740,000	
			Droit dû par les époux survivants (principal et 50 cent. addit.). . . . .	200,000		
			Timbre (principal sans additionnels). .	3,000,000		
Naturalisations. . . . .			5,000			
Amendes en matière d'impôts . . . . .			140,000			
Id. de condamnations en matières diverses . . . . .			120,000			
	<b>PÉAGES.</b>					
<b>DOMAINES.</b>	Domaines . . .	Rivières et canaux . . . . .	3,000,000	4,650,000		
		Routes appartenant à l'État. . . . .	1,650,000			
<b>TRAVAUX PUBLICS.</b>	Postes. . . . .	Taxe des lettres et affranchissements. .	2,960,000		8,390,000	
		Port des journaux et imprimés . . . . .	240,000			
		Droits sur les articles d'argent. . . . .	50,000	3,540,000		
		Remboursements d'offices étrangers . .	250,000			
		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842 . . . . .	60,000			
<b>MARINE.</b>		Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	»	200,000		
	<b>CAPITAUX ET REVENUS.</b>					
<b>TRAVAUX PUBLICS.</b>	Chemin de fer. . . . .	Télégraphes électriques. . . . .	18,000,000	18,175,000		
		Télégraphes électriques. . . . .	175,000			

ADMINISTRATIONS.	Désignation des Produits.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1854.		TOTAL.
	<b>CAPITAUX ET REVENUS (Suite).</b>			
	Domaines (valeurs capitales) . . . . .	825,000		
	Forêts . . . . .	900,000		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Dépensances des chemins de fer. . . . .	80,000	2,590,000	
	Établissements et services régis par l'État. . . . .	285,000		
	Produits divers et accidentels. . . . .	500,000		22,475,000
	Revenus des domaines . . . . .	200,000		
	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets). . . . .	110,000		
TRÉSOR PUBLIC.	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de con- signations. . . . .	568,000	4,708,000	
	— des actes des commissariats maritimes. . . . .	50,000		
	— des droits de chancellerie. . . . .	50,000		
	— des droits de pilotage et de fanal . . . . .	590,000		
	— de la fabrication de monnaies de cuivre. . . . .	140,000		
	— de la retenue de 1 % sur les traitements et remises.	220,000		
	<b>REMBOURSEMENTS.</b>			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Prix d'instruments fournis par l'administration des contri- butions, etc. . . . .	1,000	401,000	
	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	100,000		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables . . . . .	50,000	500,000	
	Recouvrements d'avances faites par les divers départements.	450,000		
	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	850,000		2,054,500
	Remboursement par les provinces des centimes addition- nels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	55,000		
	Recettes accidentelles . . . . .	250,000		
TRÉSOR PUBLIC.	Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons . . . . .	20,500	1,433,500	
	Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1854 . . . . .	125,000		
	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances. . . . .	15,000		
	Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale . . . . .	160,000		
	<b>FONDS SPÉCIAL.</b>			
	Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845 . . . . .			1,000,000
			TOTAL. fr.	125,002,150